

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la quatre-vingt-unième séance ordinaire du CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT, tenue le 24 juillet 2018 à 16 h à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400, Chevery.

SONT PRÉSENTS :

M. Randy Jones	préfet, maire de Gros-Mécatina;
Mme Darlene Rowsell Roberts	préfète suppléante, administratrice Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent;
Mme Wanda Beaudoin	conseillère, mairesse de Blanc-Sablon;
M. Roderick Fequet	conseiller, maire de Bonne-Espérance;
Mme Gladys Martin	conseillère, mairesse de Saint-Augustin.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

M ^{mes} Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe;

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2018-07-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution 2018-07-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2018;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2018-07-03
Rapport des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 30 juin 2018 - Approbation;
5. Fonds de développement rural;
 - 5.1 Résolution 2018-07-04
Relocation of our telecommunication bases to the clinics in the villages of Tête-à-la-Baleine; Chevery, Harrington and Kegaska;
 - 5.2 Résolution 2018-07-05
Financing of an Ambulance for the village of Tête-à-la-Baleine;
6. Fonds d'appui aux projets structurant;
 - 6.1 Résolution 2018-07-06
Fire house Kegaska;
 - 6.2 Résolution 2018-07-07
Seniors day Center;
 - 6.3 Résolution 2018-07-08
Chevery Summer Camp;
7. Fonds entrepreneurial et de diversification économique;
 - 7.1 Résolution 2018-07-09
La perle rare Lourdes-de-Blanc-Sablon;
8. Résolution 2018-07-10
Jetée sur la route 138 à Tête-à-la-Baleine;
9. Résolution 2018-07-11
Centre intégré de la Santé et de services sociaux de la Côte-Nord – Entente sectorielle de développement pour le soutien au développement de communautés en santé;
10. Résolution 2018-07-12
Dépôt du rapport annuel PADF 2017-2018;
11. Résolution 2018-07-13
Quai de Saint-Augustin;
12. Résolution 2018-07-14
Projet de raccordement de La Romaine et d'Unamen Shipu;
13. Période de questions;
14. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h 00, Madame Darlene Rowsell Roberts souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION - 2018-07-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du mardi 24 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la quatre-vingt-unième séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du mardi 24 juillet 2018.

RÉSOLUTION - 2018-07-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 19 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Wanda Beaudoin

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 19 juin 2018.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION - 2018-07-03 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2018 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés effectués est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

N° chèque	Période du 1 ^{er} au 30 juin 2018	Montant (\$)
	Paie juin 2018 – Employés	29 281,82
	Régime de retraite simplifié juin 2018 - Employés	3 590,16
	Paie mai 2018 - Élus	2 763,50
1481	Ministère du Revenu – Remises mai 2018	11 731,06
1482	Capitale assureur administration publique inc. – Assurance collective juin 2018	3 874,44
1483	Gestion Paul A. Joncas & Frères – Loyer mai et juin 2018	5 685,52
1484	Imedia.com Inc. – Assistance configuration compte email tablette Samsung	85,37
1485	Karine Monger – Visite du ministre Arcand et annonce Lourdes-de-Blanc-Sablon	98,10
1486	PAL Airlines Ltd. – Gladys Martin, Roderick Fequet et Darlene Rowsell Roberts	2 130,70
1487	Hiram Ransom – Hébergement Jackie Gallibois et Karen Morency	160,00
1488	ADT – Whitely Museum – 1st disbursement – To allow archeological digs in the MBE	17 611,20
1489	Archéo-Mamu Côte-Nord – FDT – Versement final – Développer un produit touristique unique	714,60
1490	Commission Scolaire du Littoral – FIRM – 1 ^{er} versement – Frais de déplacement et séjour participer concours régional expo-sciences 2018	1 087,34
1491	GCME Informatique – Mensualité Backup distant – MRC Lourdes	45,99
1492	Garage S & S Inc. – FE – 1st disbursement – Purchase supplies & equipment for a small engine garage in Saint-Augustin	4 000,00

N° chèque	Période du 1 ^{er} au 30 juin 2018	Montant (\$)
1493	Kegaska Development committee – FDR – 2 nd disbursement – Project parking lot enlargement	4 905,79
1494	La Maison Mecatina Inc. – PS – 1st disbursement – La Maison Mecatina Inc. – Acquisition of na assisted living facility	64 000,00
1495	MCNGSL – Loyer juin 2018 – MRC Chevery	2 299,50
1496	John Vatcher – Loyer juin 2018 – MRC La Tabatière	450,00
1497	Xplornet Communications Inc. – MRC La Tabatière et Chevery - Juin 2018	217,28
1498	Roderick Fequet – Séance de travail Chevery 16-17/04/18 – Visite du Ministre Arcand – Rencontre CISSSCN à Chevery	626,50
1499	Randy Jones – Séance de travail à Chevery 16-17/04/18 et Rencontre assemblée des MRC de la Côte-Nord – CAR Côte-Nord et OGAT	273,20
1500	Karine Monger – Déplacement en motoneige et rencontre l’assemblée des MRC, CAR Côte-Nord et OGAT	273,20
1501	Gladys Martin – Visite ministre Arcand et rencontre CISSSCN à Chevery	353,86
1502	Karen Morency – Poste Canada et déplacement à Kégaska et Chevery – Session de formation	238,36
1503	Wanda Beaudoin – Rencontre CISSSCN à Chevery	30,00
1504	Jackie Gallibois - Kégaska et Chevery – Session de formation	185,00
1505	Darlene Rowsell Roberts – Visite ministre Arcand et rencontre assemblée MRC de la Côte-Nord et CAR Côte-Nord et OGAT	335,00
1506	Andrea Roberts – Formation Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables	1 013,82
1507	École Mgr. Scheffer – Frais de changement billet avion Andy Lavallee – Entente transitoire jeu	86,23
	Fédération des Caisses Desjardins du Québec – Mai 2018	3 375,77
	Services de cartes Desjardins – Mai 2018	402,52
	Frais d’administrations – Mai 2018	47,64
	Total :	161 973,47

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’APPROUVER le rapport des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 30 juin 2018 tel que présenté.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉSOLUTION 2018-07-04 RELOCATION OF OUR TELECOMMUNICATION BASES TO THE CLINICS IN THE VILLAGES OF TÊTE-À-LA-BALEINE; CHEVERY, HARRINGTON AND KEGASKA

CONSIDÉRANT QUE le comité d’analyse a pour mandat d’évaluer les projets soumis par les organismes, les citoyens et les entreprises, etc. selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondants aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le Services Préhospitaliers Basse-Côte-Nord a soumis une demande d’aide financière au montant de 1 765 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aider au financement de la relocalisation de toutes les bases de télécommunication dans les cliniques locales de Tête à la Baleine, Chevery, Harrington Harbour et Kegaska;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s’élève à 2 065,78 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité d’analyse recommande le projet pour un montant de 1 765 \$;

IL EST PROPOSÉ par Madame Wanda Beaudoin

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière du Services Préhospitaliers Basse-Côte-Nord sous le Fonds de développement rural pour un montant de 1 765 \$.

RÉSOLUTION 2018-07-05 FINANCING OF AN AMBULANCE FOR THE VILLAGE OF TÊTE-À-LA-BALEINE

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes, les citoyens et les entreprises, etc. selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondants aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le Services Préhospitaliers Basse-Côte-Nord a soumis une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aider au financement d'une ambulance pour la communauté de Tête-à-la-Baleine ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 34 515,56 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande le projet pour un montant de 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière du Services Préhospitaliers Basse-Côte-Nord sous le Fonds de développement rural pour un montant de 25 000 \$.

FONDS D'APPUI AUX PROJETS STRUCTURANTS

RÉSOLUTION 2018-07-06 FIRE HOUSE KÉGASKA

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sports Kegaska a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à couvrir le coût de construction d'une structure pour abriter le camion de pompier de la collectivité, de l'équipement de lutte contre les incendies ainsi que de l'espace pour faire l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 41 391 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roderick Fequet

APPUYÉ par Madame Wanda Beaudoin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière du Comité de sports Kegaska soumis sous le Fonds d'appui aux projets structurants pour un montant de 35 000 \$.

RÉSOLUTION 2018-07-07 SENIORS DAY CENTER

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Côtiers inc. a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la poursuite des centres de jour pour personnes âgées de la Basse-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 35 000 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de l'Association des Côtiers Inc. soumis sous le Fonds d'appui aux projets structurants pour la période du 23 juillet au 21 septembre 2018 au montant de 17 184,43 \$ se décrivant comme suit :

Dépenses	Montant \$
Salaire des animateurs 87 heures/semaine x 15 \$ = 1 305 \$ x 16,6 % = 1 521,63 \$ 1 521,63 \$ x 9 semaines = 13 694,67 \$	13 694,67 \$
Coordination et support	1 369,47 \$
Matériels et fournitures	934,41 \$
Loyer et frais d'utilisation	1 185,88 \$
Total	17 184,43 \$

RÉSOLUTION 2018-07-08 CHEVERY SUMMER CAMP

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Chevery Sports Leisure Committee a soumis une demande d'aide financière au montant de 24 942,80 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à ajouter du matériel et deux emplois au projet déjà accepté en juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 27 714,22 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution annule la résolution 2018-06-10;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Madame Wanda Beaudoin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Chevery Sports Leisure Committee soumis sous le Fonds d'appui aux projets structurants pour un montant de 24 942,80 \$;

D'EFFECTUER le premier versement après avoir reçu la confirmation du promoteur concernant les coûts reliés aux ressources humaines.

FONDS ENTREPRENEURIAL ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION 2018-07-09 LA PERLE RARE LOURDES-DE-BLANC-SABLON

CONSIDÉRANT QUE le Fonds entrepreneurial et de diversification économique s'adresse aux entrepreneurs de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui désirent se lancer en affaires pour le démarrage, l'acquisition ou l'expansion d'une entreprise. Ce fonds comprend deux volets : « jeunes promoteurs » s'adressant aux jeunes entre 18 et 35 ans et diversification économique;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE La Perle Rare LBS a soumis une demande d'aide financière au montant de 6 095,27 \$ sous le Fonds entrepreneurial et de diversification économique;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à démarrer une nouvelle entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 12 190,54 \$ et contribuera à la création de un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Perle Rare LBS sous le Fonds entrepreneurial et de diversification économique pour un montant de 6 095,27 \$.

RÉSOLUTION 2018-07-10 JETÉE SUR LA ROUTE 138 À TÊTE-À-LA-BALEINE

CONSIDÉRANT QU'un tronçon de la route 138 menant au quai fédéral de Tête-à-la-Baleine traverse un plan d'eau et est communément appelé jetée;

CONSIDÉRANT QUE cette jetée est devenue, au fil des années, désuète et dangereuse pour les usagers surtout en période de grandes marées;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques ressentis affectent énormément cette structure;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de cette jetée est essentielle car il s'agit de la seule route existante afin de se rendre au quai fédéral et ainsi pour assurer le ravitaillement de la communauté de Tête-à-la-Baleine en denrées et en carburant et aussi afin de pratiquer la principale activité économique de notre région, la pêche;

CONSIDÉRANT QUE le comité local municipal de Tête-à-la-Baleine et la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent revendiquent la réfection de cette jetée depuis 2005;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1993 aucun travail d'amélioration à la structure des jetées n'a été effectué;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) annonçait en 2012 le début des travaux de réfection de la jetée à l'été 2013 mais, rien n'a encore été fait;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, de nombreuses demandes ont été dirigées vers le MTMDET dans le but de savoir à quel moment ces travaux iront de l'avant sans jamais avoir de réponses claires;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs questions restent sans réponse et qu'il est nécessaire de connaître les intentions du MTMDET concernant la jetée de Tête-à-la-Baleine :

Est-ce que l'état de la jetée est acceptable par le MTMDET?

Est-il acceptable qu'il n'y ait pas de garde-fous sur la jetée?

En situation de fermeture de route, comment serait assuré l'accès au quai fédéral et aux services essentiels?

Quel est l'échéancier pour le début et l'achèvement des travaux?

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

DE RÉPONDRE à ces questionnements concernant la jetée de Tête-à-la-Baleine dans les meilleurs délais afin de rassurer la population de Tête-à-la-Baleine;

D'ENVOYER une copie de cette résolution à Madame Véronique Tremblay, Ministre déléguée aux Transports, Monsieur Pierre Arcand, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes, Président du Conseil du trésor et Ministre responsable de la région de la Côte-Nord, Monsieur Martin Cormier, Directeur régional Côte-Nord du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et à Madame Lorraine Richard, Députée de Duplessis.

RÉSOLUTION 2018-07-11 CENTRE INTÉGRÉ DE LA SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD – ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE COMMUNAUTÉS EN SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales précise qu'une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional de son territoire (article 126.2);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette dernière loi, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales (article 126.3);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la santé publique a pour objet la protection de la santé et de la population et la mise en place conditions favorables au maintien et à l'amélioration de l'état de bien-être de la population en général;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS doit, dans la mesure du possible, cibler dans son plan d'action régional de santé publique les actions les plus efficaces à l'égard des déterminants de la santé, notamment celles qui peuvent influencer les inégalités de santé et de bien-être au sein de la population et celles qui peuvent contrer les effets des facteurs de risques touchant, notamment, les plus vulnérables de la population;

CONSIDÉRANT QUE la loi confère aux directions de santé publique la fonction légale et essentielle de promotion de la santé de la population, laquelle se caractérise par des actions qui mettent l'accent sur l'acquisition et le renforcement des habiletés personnelles ainsi que sur le développement d'environnements favorables. Elle a aussi pour stratégie le soutien d'initiatives locales favorisant le développement de la capacité d'agir des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS doit agir en cohérence et en complémentarité avec les différents programmes, mesures et services du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) ainsi que ceux des autres ministères et organismes gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Wanda Beaudoin

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SIGNER l'entente sectorielle pour le soutien au développement des communautés en santé 2018-2021;

D'AUTORISER le préfet, Monsieur Randy Jones et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Karine Monger à signer tous les documents relatifs à ladite entente;

D'AFFECTER le montant de 12 186 \$ à même le Fonds de développement des territoires par année pendant trois (3) ans.

RÉSOLUTION 2018-07-12 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL PADF 2017-2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.2 du cadre normatif du programme d'aménagement durable des forêts (PADF), les MRC doivent déposer un rapport annuel à la direction générale de la région Côte-Nord du MFFP;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4.4 de l'entente de délégation, les MRC de la région ont désigné la MRC de Manicouagan à titre de responsable de l'administration de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roderick Fequet

IL EST APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le rapport annuel 2017-2018 du PADF qui sera déposé à la direction générale de la région Côte-Nord du MFFP;

D'AUTORISER Madame Karine Monger, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la MRC de Manicouagan.

RÉSOLUTION 2018-07-13 QUAÏ DE SAINT-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT QUE Pêches et Océans Canada est propriétaire d'un quai à Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QU'une portion de ce quai a été construite en 1962 et que les ingénieurs de Pêches et Océans estiment que ce quai a une durée de vie d'environ quarante ans;

CONSIDÉRANT QUE suite à une inspection de Pêches et Océans Canada en 2013, il a été mentionné que la sécurité des usagers ne peut être assurée au quai de Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE le quai de Saint-Augustin est en très mauvais état et que des rénovations, réfections sont nécessaires rapidement;

CONSIDÉRANT QUE ce quai est utilisé de façon quotidienne par la Société des Traversiers du Québec pour le transbordement de passagers et de marchandises;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

IL EST APPUYÉ par Madame Wanda Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE METTRE en place, rapidement, un plan d'action pour assurer la sécurité des usagers de ce quai;

DE TENIR une rencontre entre la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et Pêches et Océans Canada;

DE RÉNOVER le quai de Saint-Augustin afin de corriger la situation courante mettant la sécurité des usagers en péril;

D'ENVOYER une copie de cette résolution à l'honorable Jonathan Wilkinson, Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, à Monsieur Andrew Rowsell, Directeur du secteur Côte-Nord du Ministère des Pêches et Océan Canada et à Madame Marilène Gill, Députée de Manicouagan.

RÉSOLUTION 2018-07-14 PROJET DE RACCORDEMENT DE LA ROMAINE ET D'UNAMEN SHIPU

CONSIDÉRANT QU'Hydro Québec travaille présentement sur un projet de construction d'une nouvelle ligne à 161kV de 75 km entre Natashquan et La Romaine afin de raccorder ces communautés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de raccordement répond à divers objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le schéma stipule les objectifs suivants :

- le maintien de la population et l'amélioration de la qualité de vie des résidents de la MRC;
- soutenir et encourager la mise en valeur des ressources forestières, minières et énergétiques afin d'optimiser les retombées pour les communautés locales;
- assurer et maintenir une desserte adéquate de la population en équipements et services gouvernementaux et plus particulièrement les services de santé, les services sociaux et l'éducation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

IL EST APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le projet de raccordement des communautés de la Romaine et d'Unamen Shipu d'Hydro-Québec en construisant une ligne à 161kV de 75 km de long;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à Monsieur Mathieu Drolet, conseiller aux autorisations gouvernementales à l'Unité autorisations gouvernementales et participation publique de la direction principale - Projets de transport et construction.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 16 h 25 par Monsieur Randy Jones, appuyé par Monsieur Roderick Fequet que la séance soit levée.